



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l' Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **F E M S**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 14 octobre 2008 Grève : forte participation prévue, pas de proposition du ministère

Le SNPHAR a pris connaissance des dernières propositions du ministère vendredi 10 Octobre. On n'y retrouve aucune avancée ou proposition qui permettrait de lever le préavis de grève des soins urgents (permanence des soins) et non urgents pour les journées du 16 et 17 octobre prochain.

Le SNPHAR tient à souligner l'immense mobilisation de tous les médecins hospitaliers de toutes spécialités. Les pouvoirs publics pensaient que le thème des retraites ne pourrait pas mobiliser la communauté médicale, ils ont fait une erreur historique d'appréciation.

A l'heure de la fragilité démontrée des systèmes par capitalisation, casser la retraite par répartition des médecins hospitaliers est une réforme que nous ne pouvons accepter. Le SNPHAR s'engage à défendre jusqu'au bout le principe de la solidarité.

La colère et le désabusement des médecins des hôpitaux s'avère aujourd'hui sans précédent : nous pouvons d'ores et déjà annoncer une grève de grande ampleur associant l'ensemble des praticiens des hôpitaux publics, toutes spécialités confondues.

Le Conseil d'Administration du SNPHAR conditionne toute levée du préavis à la réouverture de négociations sur de nouvelles bases : seule la garantie d'un taux de remplacement de 60% du dernier salaire nous fera lever le préavis.

Pour cela, nous exigeons que soient renégociés les textes réglementaires parus au Journal Officiel modifiant les paramètres IRCANTEC.

Les mesures compensatoires proposées aux médecins hospitaliers doivent contenir les points suivants :

- pouvoir partir sans décote avec 160 trimestres de cotisation,
- que la surcote de 2,5% après 60 ans soit possible sans condition de trimestres.
- création d'une sur complémentaire garantie et abondée par l'état
- alignement statutaire des PH temps partiels sur les temps pleins.

Le SNPHAR prend date auprès des tutelles et exige d'être reçu par la Ministre de la Santé, qui ne peut ignorer l'intensité de la mobilisation des médecins hospitaliers.